



Commune de Tende



TAXE DE SEJOUR - Bordereau de versement saisonnier

Période du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018

1 bordereau par établissement ou location

Tarif : €/nuit/pers.

Type de logement :

Capacité :

Classement : étoiles

Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du gérant :

Adresse du logement (si différente) :

	NOMBRE DE NUITEES	NOMBRE DE PERSONNES TAXEES	NOMBRE DE PERSONNES EXONEREES	TOTAL TAXE EN €
TOTAUX				

Bordereau de versement à retourner ou à déposer au CENTRE des IMPOTS de Breil, avenue Georges Clémenceau, 06540 Breil sur Roya accompagné du CHEQUE à L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC du montant de la taxe de séjour perçue pour la période. Une copie du bordereau devra être remise au bureau du tourisme de Tende ou envoyée par mail à : info@tendemerveilles.com

Je soussigné(e)
bordereau de versement.
A Tende, le

certifie exactes les informations mentionnées sur le présent

Signature du déclarant